



CCAS LE ROVE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS DU ROVE
COMpte-RENDU DE LA SEANCE
DU 30 MARS 2021**

17 H 15 : Le Président ouvre la séance.

Étaient présents : Messieurs ROSSO Georges - MEDUS Paul -
Mesdames CORTES Jeanne - DESMATS Nicole - COSTE Raymonde – ROSSO Viviane –
TRENCA Danielle

Étaient absents : GROBEL Pierre - GIORDANO René

Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Est désignée secrétaire de séance : Madame ROUX Evelyne

Adoption du procès-verbal du 25 février 2021

LES DELIBERATIONS

2021/1.C - CCAS Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Président rappelle à la commission administrative que, chaque année, il convient d'approuver le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal et de lui donner quitus de sa gestion.

La commission administrative,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune du ROVE, dressé par Monsieur le Trésorier Principal et remis à Monsieur Le Président le 15/03/2021 sous la forme dématérialisée, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
RECETTES	Excédent reportés		11 487,95	11 487,95
	Réalisations		43 348,18	43 348,18
	Total		54 836,13	54 836,13
DEPENSES	Déficit reportés			
	Réalisations		37 910,19	37 910,19
	Total		37 910,19	37 910,19
Résultats propres de l'exercice			16 925,94	16 925,94
Résultats de clôture			16 925,94	16 925,94

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion,

- Après s'être assuré que le Trésorier Principal a bien repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 dans les écritures,
- Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et que tous les mandats ordonnés pendant l'exercice en cause ont bien été passés dans les écritures et que toutes les opérations ont été effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du : 01 JANVIER au 31 DECEMBRE 2020,

DECLARE que le **Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du ROVE** qui lui est présenté pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal visé et vérifié par l'Ordonnateur, **N'APPELLE** aucune observation, ni réserve de sa part et **l'APPROUVE en sa totalité.**

Monsieur Le Président demande aux membres de se prononcer

VOTE POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2021/2.C - CCAS Approbation du compte administratif 2020

La Commission administrative,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-14, R. 241-15 ;
- Vu la délibération n° 3B du 25/02/2020 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020
- Vu la délibération n° 1C du 10/12/2020 adoptant la décision modificative de crédit n°1 de l'exercice 2020
- Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de la ville du ROVE dressé par Monsieur Le Président, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				11 487,95 €	- €	11 487,95 €
Opérations de l'exercice			37 910,19 €	43 348,18 €	37 910,19 €	43 348,18 €
TOTAUX			37 910,19 €	54 836,13 €	37 910,19 €	54 836,13 €
Résultats de clôture				16 925,94 €		16 925,94 €
TOTAUX CUMULES				16 925,94 €		16 925,94 €
RESULTATS DEFINITIFS				16 925,94 €		16 925,94 €

- Constate que ce compte administratif 2020 est conforme au compte de gestion 2020 tenu par Monsieur le receveur municipal,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Président, Monsieur ROSSO Georges,

Monsieur Le Président quitte la salle au moment du vote, comme le prévoit la législation.

- La commission administrative siégeant sous la présidence de Monsieur MEDUS Paul
- Monsieur MEDUS Paul demande aux membres de se prononcer

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du ROVE.

LE PRESIDENT DE SEANCE, Monsieur MEDUS Paul

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

2021/3 C – CCAS Secours divers.

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée les demandes de secours des familles xx. Compte tenu des demandes d'aides d'urgence faites au CCAS, Monsieur le Président et le responsable du Service Action Sociale jugent de l'opportunité des demandes. Ces familles connaissent actuellement d'importants problèmes financiers et les demandes sont de plus en plus nombreuses, l'aide sociale facultative constitue l'essentiel de la politique sociale de la Commune par l'attribution de secours d'urgence, de colis alimentaires. Monsieur Le Président demande aux membres de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ACCEPTTE la prise en charge à hauteur de 184 euros pour les secours en denrées alimentaires et 49,80 euros pour 2 bidons de pétrole, tout en spécifiant les aides concernées. (Annexe détaillée par famille pour la trésorerie pour justificatif de paiement).

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2021 du Centre Communal d'Action Sociale du ROVE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

VOTE POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 17 h 45

Le Rove, le 31 mars 2021

Le Président,
ROSSO Georges

